

MISE EN GARDE

Le Barreau de Montréal organise de nombreuses activités et conférences à l'intention de ses membres.

Certains conférenciers acceptent gracieusement que le Barreau de Montréal publie leurs textes et présentation sur son site Internet au bénéfice de l'ensemble des avocats. Ces textes et documents reflètent l'état du droit au moment de leur présentation et ils ne font l'objet d'aucune mise à jour, sauf indication contraire.

Ils ne dispensent pas les avocats qui s'y réfèrent de la lecture de la législation en vigueur.

VISIOCOMPARUTION



des prévenus entre

le palais de justice de Montréal et

l'Établissement de détention de Montréal

Le projet (volet MJQ)

- ❑ Visiocomparution des prévenus entre le palais de justice de Montréal et l'Établissement de détention de Montréal (EDM).
- ❑ Seules les premières comparutions sont visées.
- ❑ Les corps policiers et les organisations touchés :
 - SPVM
 - SQ
 - GRC
 - Agence de services frontaliers du Canada
 - Institut Philippe-Pinel de Montréal

Les visiocomparutions

- ❑ Les visiocomparutions se tiennent du lundi au vendredi (jours ouvrables seulement).
- ❑ Elles débutent à 14 h 30 et se terminent à la fin de la comparution de tous les prévenus.
- ❑ De 14 h 30 à 16 h 30, la visioconférence sera exclusivement réservée aux comparutions.
- ❑ Les visiocomparutions du samedi et celles durant les jours fériés seront tenues selon la procédure actuelle, soit à partir du CO Nord.

Les visioparloirs

- ❑ Des visioparloirs seront mis à la disposition des avocats et leurs clients prévenus.
- ❑ Les visioparloirs sont tous munis de nouveaux équipements (CODEC et écran HD).
- ❑ De 8 h à 14 h, les visioparloirs seront exclusivement réservés aux avocats pour rencontrer leurs clients (première comparution).

Les visioparloirs

- ❑ Les avocats auront accès aux 8 visioparloirs situés au 4e étage, dans des locaux situés à proximité de la salle 4.02. Ils pourront y accéder par l'utilisation de leurs cartes du CAIJ.
- ❑ **Cependant**, dans l'attente des locaux définitifs prévus pour la fin décembre, trois visioparloirs seront situés au 1^{er} étage.
- ❑ Dans cette phase temporaire, tous les visioparloirs seront accessibles par des serrures numériques dont le code sera donné par l'agent des services correctionnels lors de la prise de rendez-vous.

La prise de rendez-vous

- Du lundi au vendredi, les avocats pourront s'entretenir avec leurs clients incarcérés pour la préparation de leur dossier, autre qu'à l'étape de la première comparution, selon deux modes :
 - Visioconférence (avocats avec système personnel); de 16 h 30 à 22 h.
 - Visioparloirs situés au palais; de 16 h 30 à 18 h.
- Entre 16 h 30 et 18 h, trois visioparloirs seront disponibles à l'EDM.

La prise de rendez-vous

- Visioconférence (avocats avec système personnel) :
 - L'avocat signale le 514-336-9278 pour accéder à l'agent des services correctionnels assigné à la prise de rendez-vous à l'EDM. Ce dernier fixe, à la convenance de l'avocat, la date et l'heure de la rencontre.

- Visioparloirs situés au palais :
 - L'avocat se présente aux visioparloirs situés au 4.04 et utilise le téléphone prévu à cet effet. Ce téléphone est directement relié à l'EDM. L'avocat peut aussi signaler le 514-336-9278 avec son téléphone personnel. Lors de la prise de rendez-vous, l'agent des services correctionnels lui assigne un visioparloir dans lequel il pourra rencontrer son client.

La prise de rendez-vous

- ❑ Ces modes de prise de rendez-vous sont les mêmes pour les rencontres concernant les premières comparutions que pour les rencontres de préparation des autres étapes du dossier.
- ❑ Un délai minimum d'une heure doit être pris en considération pour la prise de rendez-vous dans le cadre de la préparation d'une audition autre que la comparution.

Plages horaires

- ❑ Lors de la réservation ou de la demande pour l'obtention d'un entretien en visioparlor avec son client, l'avocat disposera d'une plage horaire de 15 minutes.
- ❑ L'avocat peut demander de cumuler jusqu'à 4 tranches consécutives de 15 minutes pour les rencontres concernant les premières comparutions. Cette limite de temps vise à éviter les engorgements et permettre à tous les avocats l'utilisation du service de visioparlor.

Visiocomparution

- ❑ Les prévenus sont amenés dans le local de visiocomparution à l'EDM et comparaissent selon l'ordre prévu à la liste.
- ❑ Dans l'éventualité où l'avocat a à discuter avec son client lors de la comparution, il pourra le faire de façon confidentielle. Pour ce faire et pour ne pas retarder les comparutions, il devra utiliser l'un des visioparloirs. Le client situé à l'EDM sera alors conduit dans un visioparloir où il pourra s'entretenir avec son avocat. Lorsque l'entretien sera terminé, il sera conduit dans une salle en attente d'être rappelé par la Cour.

Implantation

- ❑ Lors de première semaine d'implantation, il y aura une équipe technique sur place pour répondre à tous les problèmes qui pourraient survenir.
- ❑ Un comité d'implantation sera mis en place. Celui-ci se réunira la première semaine d'implantation. Le rôle du comité est d'identifier, après chacune des séances de visioconférence, les problèmes ou les améliorations à apporter aux processus (incluant l'utilisation des visioconférences).

Composition du groupe d'implantation

- Le groupe sera composé d'un représentant de chacune de ces organisations :
 - Magistrature
 - AADM
 - DPCP
 - MSP
 - MJQ

Le projet (volet MSP)

- ❑ Les corps policiers sont tous dirigés vers la sécurigare;
- ❑ Facilité d'accès (position géographique);
- ❑ Capacité d'accueil de deux véhicules à l'intérieur de la sécurigare;
- ❑ Prise en charge rapide de la clientèle. Le délai d'attente est réduit considérant que seule cette dernière est admise via la sécurigare;
- ❑ Collaboration sur place des agents des services correctionnels (ASC).

Les déplacements des prévenus

- À la suite de l'admission des prévenus (inscription de base), ces derniers sont conduits vers l'unité de vie B-00 dans l'attente de comparaître en visioconférence.

Avantages pour les prévenus

- ❑ Moins de fouilles à nu;
- ❑ Personnel ASC présents pour répondre aux questions;
- ❑ Service de santé à proximité;
- ❑ Commodités mises à la disposition des prévenus (repas chauds, aires de vie avec tables, téléviseurs et téléphones);
- ❑ Transport des prévenus réduit. Ceci a comme conséquence d'éviter, pour les personnes qui comparaissent en visioconférence au palais de justice de Montréal, d'être fouillé à nu à au moins trois reprises (personnes non libérées).

Déplacement des prévenus pour la visio comparution

- ❑ Lorsque débutent les visio comparutions, les prévenus sont conduits dans des salles d'attente situées à proximité.
- ❑ L'EDM dispose de 4 salles d'attente qui permettent d'assurer la fluidité du processus de visio comparution.
- ❑ Suite à la comparution, les prévenus sont rapidement dirigés vers l'admission de la détention.

Avantages pour les avocats

- ❑ Possibilité de s'entretenir plus facilement avec leurs clients à l'aide des visioparloirs. À la demande de l'AADM, les prévenus en provenance des centres opérationnels (CO) du SPVM seront transférés à l'EDM, après 8 h 30, pour permettre aux avocats de s'entretenir, le cas échéant, avec leurs clients avant le transfert.
- ❑ Prolongement des plages horaire en soirée jusqu'à 22 h (pour les avocates et avocats pourvus d'un équipement de visioconférence);
- ❑ Avec le projet, nous passons de 7 parloirs à la détention du palais de justice à 8 visioparloirs.

Avantages pour les avocats

- ❑ Facilité de prise de rendez-vous pour un entretien;
- ❑ Réduction des déplacements;
- ❑ Augmentation de l'efficacité;
- ❑ Disponibilité de quatre parloirs en tout temps à l'EDM pour des rencontres physiques.

L'après comparution des prévenus

- ❑ Prise en charge rapide par l'établissement de détention (classement, échelle d'évaluation du risque suicidaire (EERS), demande pour thérapie de remplacement à la nicotine, formulaire de visites);
- ❑ Transfert rapide des prévenus dans les aires de vie;
- ❑ Libération rapide des prévenus suivant la signature des documents légaux;
- ❑ Accès facile et rapide pour les tiers.

Implantation

11 octobre 2016



Des questions?